

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGOUARDAT Michel, LAGRANGE Jérôme et BOURROUILH Daniel, adjoints – Mmes LACROUTS Virginie – PERISSE Chrystel – VALTON Kathy – MM DUCASSE Christophe – LARRALDE Franck – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CHAPEL Louise – MM LADAUDE Yvan – LAFFARGUE Louis –

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOURROUILH Daniel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Rétrocession parcelles

Le Conseil donne son accord pour la rétrocession des parcelles AE 116 SCI BARRERE, BP 180 entrée lotissement Côte de Claverie.

Le Conseil donne aussi son accord à la demande de M. KOERNER et de Mme CAMPOS, chemin de Haut Affittes, qui sollicitent la modification du plan cadastral afin qu'il corresponde à la situation réelle. En effet, il est constaté qu'il existe un écart important entre le tracé figurant sur le plan et le tracé réel.

Le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à mise en œuvre de ces décisions.

2 – Travaux de réfection du plafond de l'école

Le dossier est maintenant clos. Les travaux sont terminés et financés par les assurances.

Une délibération a été prise pour régulariser l'intervention du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'APGL pour son assistance technique.

Pour effectuer le paiement, une ouverture de crédits a été autorisée, équilibrée en dépenses et en recettes.

3 – Transfert de compétences assainissement

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les demandes de transfert de la compétence assainissement au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement GAVE et BAISE des communes de BESINGRAND, MONT et MONEIN

Le Conseil donne son accord aux nouveaux statuts à compter du 1er janvier 2025.

4 – Approbation régularisation des statuts de la CCLO

Il est demandé de régulariser les statuts de la CCLO suite au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme et à la création de la commune nouvelle de LACQ (fusion avec URDES) concernant la mention relative aux modalités de répartition des sièges du Conseil Communautaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal donne son accord.

5 – Bail local cabinet médical

Le bail du local cabinet médical est fixé à 800 € TTC

6 – Logements maison de village – Fixation du prix des loyers

Le prix des loyers des appartements est fixé comme suit :

- *T2 PMR (RDC) : surface habitable 49.60 m² : 342.16 €*
- *T3 surface habitable 69.55 m² : 423.40 €*
- *T2 surface habitable 45 m² : 296.50 €*
- *T2 surface habitable 50.60 m² : 347.49 €*

7 – Diagnostic de la toiture de la salle des sports : présentation du rapport

Le diagnostic de la toiture de la salle des sports a été présenté.

Ce rapport a constaté de nombreuses anomalies. Un devis en vue d'une correction des défauts constatés sera établi.

8 – Admission en non-valeur titres cantine

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur des créances anciennes suite au non-paiement de la cantine scolaire malgré les poursuites effectuées par la Trésorerie. Le montant des créances admises en non-valeur s'élève à 120.28 €.

9 – Recrutement secrétaire de mairie

Suite au départ à la retraite de Christine HIPPOLYTE en juin 2025, il est nécessaire d'effectuer son remplacement.

Un appel à candidature sera prochainement diffusé. Le poste est ouvert aux secrétaires de mairie possédant une expérience professionnelle et aussi aux titulaires d'une formation en secrétariat de mairie.